



Placement d'une personne handicapée contre son gre

Par milady

Bonjour,

Ma famille fait face à une situation compliquée. Je vais tenter de résumer.

Mon grand-père est décédé il y a quelques années. Ma grand mère est toujours en vie, et est maintenue à domicile à 98 ans grâce aux passages quotidiens des auxillaires de vie et la présence de son fils (mon père) qui s'est installé avec elle pour qu'elle ne parte pas en maison de retraite. Car son état nécessite une présence constante. Mais cette situation se passait bien.

Mon père a 2 soeurs, une qui vient le relayer l'été pour garder ma grande mère. Et une seconde, qui est handicapée (non-voyante et graves problèmes de diabète). Nous l'appellerons Corinne. Elle a 74 ans.

Jusqu'à Mars 2020 Corinne vivait en région parisienne. Son compagnon est décédé il y a quelques années, et depuis elle arrivait tant bien que mal à vivre seule mais avec de plus en plus d'alertes (malaises liés à son diabète qu'elle gère de moins en moins bien avec l'âge).

Au moment du premier confinement plusieurs membres de la famille dont moi sommes venus nous "réfugier" dans la maison familiale. Nous avons pensé que Corinne aurait du mal à traverser cette période seule et nous sommes allés la chercher en urgence juste avant le premier confinement.

Au début les choses se passaient bien, puis la situation s'est progressivement dégradée car elle s'est révélée extrêmement difficile à vivre. Elle est agressive, est dans le déni quand à son état de santé, montre des signes d'un état mental qui se dégrade (paranoïa, parle à un chien imaginaire...), se perd régulièrement en ville et est ramenée par les pompiers...

Les relations sont devenues très tendues avec mon père notamment, et nous pensions qu'elle allait rentrer chez elle dès la fin du confinement. Mais non. Puis le deuxième confinement est arrivé. Nous avons ensuite pensé qu'elle rentrerait chez elle une fois vaccinée. Mais toujours pas.

Cela fait maintenant 20 mois qu'elle est là et ne souhaite plus rentrer chez elle (elle continue de payer son loyer pour rien en région parisienne). Elle dit que c'est la maison de famille et qu'elle a le droit d'y vivre au même titre que mon père (qui lui est pour aider ma grand-mère).

Nous lui avons dit qu'il faut qu'elle pense à son avenir, car ma grand-mère n'est pas immortelle. Nous lui avons fait visiter des résidences sénior, mais rien n'y fait. Elle refuse catégoriquement de rentrer chez elle, ou de partir ailleurs.

La situation devient invivable, l'état de santé de mon père est entrain de se dégrader rapidement en raison du stress. Je veux agir mais ne sais pas quoi faire. Je me renseigne pour une mise sous tutelle, mais je vois que même comme ça la personne reste libre de son lieu de résidence. Je ne vois pas d'issue et cela me fait peur.